



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure	1-02 - Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP)
Axe	1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et ouverte sur l'extérieur
Service instructeur	DTEFP
Dates agréments CLS	06 Mars 2008 - 01 avril 2010

**Préambule :** Le label Atelier de Pédagogie Personnalisée ayant été transféré à un opérateur privé depuis janvier 2009, il est nécessaire de modifier le cadre d'intervention. Les prestations relatives à ce dispositif relèvent de la politique globale visant à la maîtrise des savoirs de base et à l'accès aux compétences clés par la mise en œuvre d'une pédagogie personnalisée.

## I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

### a) Objectifs

Ce dispositif est une étape dans un parcours d'insertion. Il intervient principalement en faveur d'un public de bas niveau de qualification pour une remise à niveau des savoirs de base et une initiation bureautique, dans l'objectif de lui faire intégrer directement un emploi ou de le préparer à l'accès à une formation.

Cette démarche pédagogique *relève d'acquisitions spécifiques, les compétences clés*, avec des modes d'organisations fondés sur **7 principes fondamentaux** :

1. la personnalisation de la prestation
2. la diversité des publics
3. les domaines de la culture générale et de l'apprentissage technologique de base
4. l'ancrage territorial
5. les sources diversifiées de financement
6. un accueil des publics en flux
7. un fonctionnement en réseau

En faveur d'un public de bas niveau de qualification, ce dispositif a pour objectif de soutenir :

- l'individualisation lors de formations de courte durée permettant principalement à un public défavorisé d'intégrer un emploi ou un parcours de formation
- un projet pédagogique adapté à un public et à un territoire
- l'innovation en matière d'ingénierie, d'animation, démarche qualité ainsi que la production, l'édition et la diffusion de nouveaux outils pédagogiques
- les actions visant à une meilleure utilisation des TIC (Internet, FOAD...)

**Egalité Femmes / Hommes :** il s'agit de répondre à la demande de formation des femmes en favorisant l'adaptation à leurs disponibilités (contraintes familiales).

**TIC :** initiation à Internet afin d'obtenir le « certificat de navigation Internet »  
Mise en œuvre de la FOAD

### b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)

Tableau :	Nature des indicateurs	Quantification	Valeurs de
-----------	------------------------	----------------	------------



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure

1-02 - Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP)

			référence
<b>Rappel des indicateurs du P.O (objectif 1-a)</b>	Nombre d'heures stagiaires	4 500 000 / an	3 700 000 / an
	Nombre d'actions mises en œuvre	600 sur la période	450 sur 2000-2006
	Nombre de bénéficiaires - étudiants (sur la période) - entreprises - demandeurs d'emploi	650 25 / an 4200 / an	620 20 / an 3800 / an
	Nombre de filières émergentes soutenues	3	2

**c) Descriptif technique**

Les formations, organisées autour d'un Centre de ressources pédagogiques, sont conçues et animées par une équipe pédagogique.

Le public, inscrit dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, est accueilli en entrées et sorties permanentes (flux), selon des rythmes individualisés en fonction des besoins de chacun et dans le cadre d'une action de proximité et de courte durée (300 heures maximum).

Les équipements et le matériel pédagogique sont adaptés aux objectifs de formation et aux contenus, qui doivent être parmi les suivants :

- Communication en français (culture de base, expression)
- Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies (biologie, raisonnement logique, histoire, géographie)
- Culture numérique
- Apprendre à apprendre
- Communication en langue étrangère

**II. Nature des dépenses retenues / non retenues**

---

**a) dépenses retenues**

Les dépenses retenues sont celles relatives aux prestations

**b) dépenses non retenues**

Les dépenses exclues par la réglementation européenne

**III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande**

---

**a) Critères de recevabilité**

**Secteur d'activité ou domaine** : insertion professionnelle et emploi



# Programmes Opérationnels Européens 2007 - 2013

Page 3

## CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)

Mesure

1-02 - Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP)

**Statut du demandeur (bénéficiaire final) :** l'Etat (DTEFP) et le Conseil Régional de La Réunion

**Localisation :** Toute l'île

**Mise en concurrence :** selon la procédure de Marché Public relative aux formations

### b) Critères d'analyse du dossier :

Adéquation du projet aux besoins des territoires

## IV. Obligations spécifiques du demandeur

Procédure de Marché : respect des termes du marché (cahier des charges et fiche technique action)

**Lieu de dépôts des dossiers :** DTEFP, Conseil Régional

**Où se renseigner :** DTEFP, Conseil Régional

## V. Modalités financières

### a) Modalités de gestion technique

Investissement générateur de recettes :

Oui

Non

Régime d'aide :

Oui

Non

Préfinancement par le cofinancier public :

Oui

Non

### b) Modalités financières

Taux de subvention publique versée au bénéficiaire : 100%

Plafonds (subvention publique) : sans objet

Prise en compte des investissements générateurs de recettes : non

### c) Modalités relatives à la mesure / dispositif :

#### Taux de participation des partenaires

	UE %	Etat %	Région %	Départ. %	Comm %	Aut . Pub. %	Privés %
100 = Dépense publique éligible	70	15 *	15 *				
100 = Coût total éligible	70 maxi	Minimum 30					

(\*) Les pourcentages sont donnés à titre indicatif dans le cadre du minimum requis

### d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés : OUI



**CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)**

Mesure

1-02 - Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP)

**VI. Liste des annexes (le cas échéant)**

---

Néant